

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMCL 2024-04-21

DECISION DU MAIRE

ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR CLAIR DE LUNE

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de formation avec Mr GRATIA Damien, psychologue, pour trois séances d'analyse de pratiques professionnelles pour le personnel de la crèche clair de lune.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer une convention avec Mr Damien GRATIA, psychologue, pour trois séances d'analyse de pratiques professionnelles à destination du personnel de la crèche clair de lune. Cette prestation a un coût de 585€.

<u>ARTICLE 2</u> : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfèt des Alpes de Haute Provence et Mr Damien GRATIA.

Fait à Sisteron, le 29/04 /2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 29/04/2024 Å 10h37

99_AU-004-210402095-20240429-2024_04_21D